

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**  
**JEUDI 27 MARS à 20H30**  
**Salle culturelle l'Etoile – Sartilly**

N°	Objet	Décision
<a href="#"><u>2025-03-01</u></a>	Compte Financier Unique 2024 – Budget communal	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-02</u></a>	Comptes de gestion des lotissements Clos Rochelais et Chemin Vert	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-03</u></a>	Comptes administratifs des lotissements Clos Rochelais et Chemin Vert	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-04</u></a>	Affectation des résultats provisoires d'exploitation 2024	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-05</u></a>	Vote des taux des taxes locales	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-06</u></a>	Vote du budget primitif 2025	4 contre 2 abstentions
<a href="#"><u>2025-03-07</u></a>	Fixation du taux de fongibilité des crédits	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-08</u></a>	Subventions aux coopératives scolaires	1 contre 2 abstentions
<a href="#"><u>2025-03-09</u></a>	Contrat de Pôle de Services avec le Département de la Manche	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-10</u></a>	Création d'un emploi permanent - Gestionnaire des ressources humaines	7 abstentions
<a href="#"><u>2025-03-11</u></a>	Amendement à la rémunération des agents recenseurs	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-12</u></a>	Convention avec l'organisation du Tour de la Manche	Unanimité
<a href="#"><u>2025-03-13</u></a>	Acquisition d'un bien immobilier	1 abstention

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Mme REBELLE Anne-Cécile, Première Adjointe au Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chényenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-01 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de Monsieur VERPILLAT, comptable public, pour l'adoption du CFU ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le Compte financier unique du budget principal pour l'année 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte du résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

	Budget communal
Excédent de section de fonctionnement	613 217.77 €
Excédent d'investissement	438 472.72 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	2 163 108.34 €
Déficit d'investissement	145 996.61 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire n'ayant pas participé au vote, à l'unanimité,**

**Approuve** le compte financier unique 2024 du budget principal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250401-2025-03-01-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Mme REBELLE Anne-Cécile, Adjointe au Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents :** Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chényenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-02 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024 DES BUDGETS ANNEXES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le Trésorier municipal concernant :

- Le budget du lotissement "Le Chemin Vert »
- Le budget du lotissement "Le Clos Rochelais".

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT

Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-02-2-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception en préfecture : 02/04/2025



**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	23

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Mme REBELLE Anne-Cécile, Première Adjointe au Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothee, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-03 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

	Lotissement le Chemin Vert	Lotissement le Clos Rochelais
Excédent de section de fonctionnement	- €	- €
Déficit d'investissement	- €	- €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	- €	- €
Déficit d'investissement	- €	- €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire n'ayant pas participé au vote, à l'unanimité,**

**approuve** les différents comptes administratifs de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025  
Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothee, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-04 – AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024 – BUDGET COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2024 du budget communal, à l'unanimité,**

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique du budget communal présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-584 469.33 €	- €	438 472.72 €	909 563.43 € 629 563.39 €	-280 000.04 €	-425 996.65 €
FONCT	1596 718.13 €	46 827.56 €	613 217.77 €			2163 108.34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 163 108.34 €
001 dépenses d'investissement	145 996.61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	425 996.65 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 737 111.69 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>425 996.65 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b><u>Nombre de membres</u></b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b><u>Vote</u></b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b><u>Secrétaire de Séance</u></b>
M. LEMONNIER Alain
<b><u>Date de convocation :</u></b> 21 mars 2025
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëticia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëticia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-05 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide les taux comme suit :**

Taxe foncière (bâti)	<b>42.94 %</b>
----------------------	----------------

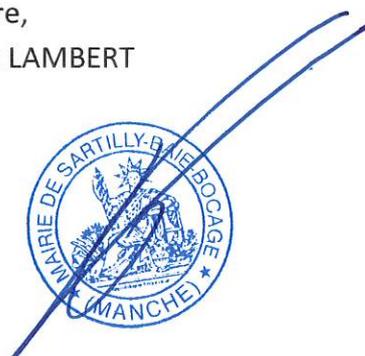
Taxe foncière (non bâti)	<b>34.92 %</b>
Taxe habitation (TH)	<b>13.17 %</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-05-3-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b><u>Nombre de membres</u></b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b><u>Vote</u></b>
Pour : 18 Contre : 4 Abstention : 2

<b><u>Secrétaire de Séance</u></b>
M. LEMONNIER Alain
<b><u>Date de convocation :</u></b> 21 mars 2025
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-06 – VOTE BUDGET 2025 – BUDGET COMMUNAL**

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2025, est voté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 720 502.69	4 720 502.69
Section d'investissement	3 688 027.19	3 772 624.73

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre,

**APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 720 502.69	4 720 502.69
Section d'investissement	3 688 027.19	3 772 624.73

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-06-3-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-07 – VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE – BUDGET COMMUNAL**

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les taux de fongibilité comme suit pour le budget communal :

Taux de fongibilité section de fonctionnement : 7.5 %

Taux de fongibilité section d'investissement : 7.5%

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b><u>Nombre de membres</u></b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b><u>Vote</u></b>
Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 2

<b><u>Secrétaire de Séance</u></b>
M. LEMONNIER Alain
<b><u>Date de convocation :</u></b> 21 mars 2025
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-08 – SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

Vu l'avis des membres de la commission des affaires scolaires et périscolaires en date du 7 février 2025 ;

Considérant l'avis d'attribuer une somme de 24 € / enfant de l'école élémentaire A. Fournier dans le cadre des activités sportives

Il est prévu une somme de 11 € / enfant de l'école maternelle, ainsi qu'une somme de 900 € pour l'activité piscine.

Considérant les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 145 élèves pour l'école élémentaire et de 70 pour l'école maternelle ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :**

- Coopérative scolaire de l'école élémentaire publique (COOP SCOVA) : 3 480€
- Coopérative scolaire de l'école maternelle publique (AGCEMPS) : 1 670 €.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëticia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëticia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-09 – APPROBATION DU CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sartilly-Baie-Bocage s'est portée candidate en 2023 auprès du Conseil départemental de la Manche pour la signature d'un nouveau Contrat de Pôle de Services (CPS), à la suite du précédent qui courrait de novembre 2019 à novembre 2023. Ce nouveau CPS débutera dès son approbation par la Commission Permanente du département et courra jusqu'en 2029.

Ce partenariat privilégié avec le département de la Manche permet à la commune de solliciter une aide financière pour les projets partagés en termes de priorité et identifiables parmi les 6

thématiques éligibles suivantes : équipements et services au public ; habitat ; aménagement et mobilité douce ; biodiversité ; économie sociale et solidaire ; cohésion sociale.

Dans ce cadre, deux projets communaux ont été identifiés et soumis au département :

- Construction d'un nouveau restaurant scolaire et de locaux dédiés au périscolaire et aux associations ;
- Rénovation et extension de la mairie.

Dans le cadre du Contrat de Pôle de Services, chaque commune peut mobiliser une enveloppe calculée sur la base de 200 € par habitant (dernière population DGF connue au moment de la sollicitation) avec un montant minimum de 300 000 € et un plafond de 850 000 €.

Sur ce principe, au regard de sa population DGF 2022 de 3059 habitants, la commune de Sartilly-Baie-Bocage peut mobiliser une enveloppe de 611 800 €.

Par ailleurs, dans le cadre de ce CPS, les maîtres d'ouvrages peuvent bénéficier, par projet, d'une bonification de 20% du montant de la subvention, dès lors qu'ils démontreront une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive. La commune a sollicité cette bonification pour les deux projets.

L'enveloppe financière est ainsi répartie comme suit :

Libellé action	Année de réalisation	Budget prévisionnel opération HT	Montant des dépenses éligibles HT	Taux d'intervention	Montant prévisionnel d'aide CD	Montant prévisionnel de la bonification
Construction d'un nouveau restaurant scolaire et de locaux dédiés au périscolaire et aux associations	2025-2026	1 993 200 €	1 993 200 €	15%	298 980 €	59 796 €
Rénovation et extension de la mairie	2024	1 145 445€	1 122 828 €	30%	312 820 € Plafonné au montant de l'enveloppe restante	62 564 €
<b>TOTAL</b>		3 138 645 €	3 117 900 €		611 800 €	122 360 €

M. le Maire présente aux conseillers le contenu du dossier comprenant le contrat de pôle de services, les deux fiches action relatives aux projets et la synthèse financière. Il soumet le projet de contrat au vote du conseil municipal. Il devra ensuite être soumis à l'approbation de la Commission Permanente du conseil départemental de la Manche, avant signature des deux parties.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le contenu Contrat de Pôle de Services tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

050-200058048-20250327-2025-03-09-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental dans les conditions figurant dans le Contrat de Pôle de Services tel que présenté et joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-09-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-09-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b><u>Nombre de membres</u></b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b><u>Vote</u></b>
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 7

<b><u>Secrétaire de Séance</u></b>
M. LEMONNIER Alain
<b><u>Date de convocation :</u></b> 21 mars 2025
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents :** M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs :** Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée :** Mme DELAUNAY Christèle

**Absents :** M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-10 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Mme Anne-Cécile REBELLE, 1ère Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le développement de la commune depuis la création de la commune nouvelle ont conduit au renforcement de ses services et l'augmentation du nombre d'agents, atteignant une strate qui rend nécessaire une gestion plus structurée et professionnelle des ressources humaines. Il s'agit notamment de :

- Assurer le suivi des agents, de leur carrière, de leur position statutaires (activité, arrêts de travail, temps partiels, congés, etc), du régime indemnitaire et des variables de paie, des formations, etc.
- Contribuer à améliorer la qualité de vie au travail, à prévenir les risques professionnels et à favoriser l'épanouissement des agents.
- Se conformer aux obligations légales et réglementaires spécifiques à la fonction publique territoriale en matière de ressources humaines, en assurant une veille juridique dédiée.

Il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent de gestionnaire ou responsable des ressources humaines. Un travail de définition précise des missions du poste et de son positionnement est en cours de réalisation pour élaborer une fiche de poste répondant aux besoins évoqués ci-dessus.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,  
Vu le tableau des emplois,  
Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire ou responsable des ressources humaines à temps complet, au grade de rédacteur, rédacteur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 2ème classe, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère classe ou adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er mai 2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade cités ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 7 abstentions, décide :**

- de créer l'emploi ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.
- de modifier le tableau des emplois en fonction.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture  
050-200056048-20250327-2025-03-10-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Étaient présents** : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-11 – AMENDEMENTS A LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Mme Anne-Cécile REBELLE, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'administration générale, rappelle les membres du conseil municipal, que l'enquête de recensement sur notre commune a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Elle rappelle que le conseil municipal a créé les emplois d'agents recenseurs pour cette opération, par délibération le 30 septembre 2024 et fixé la rémunération de ceux-ci.

A la suite de désistements de dernière minute, deux agents ont dû effectuer un travail supplémentaire pour couvrir le secteur numéro 12. A cet effet, il est nécessaire de fixer la rémunération pour ces deux agents pour le recensement effectué sur ce secteur.

Pour rappel, la rémunération versée pour chaque agent a été définie de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-11-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

- 1,35 € brut par feuille de logement ;
- 2 € brut par bulletin individuel ;
- 45 € brut pour chaque demi-journée de formation.
- Le versement d'un forfait d'un montant de 50 € pour les frais liés au déplacement.

Compte tenu du travail supplémentaire réalisé par deux agents pour couvrir le secteur 12 en plus du secteur qui leur a été initialement attribué, il est proposé d'appliquer une rémunération majorée pour les opérations réalisées par ces agents sur le secteur 12, de la manière suivante :

- **4.05 € brut par feuille de logement sur le secteur 12 ;**
- **6 € brut par bulletin individuel sur le secteur 12 ;**
- **Forfait de 25€ pour les frais liés aux déplacements sur le secteur 12.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public

Vu la délibération 2024-06-09 en date du 30 septembre 2024 portant désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixation de la rémunération des agents enquêteurs ;

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'approuver l'ensemble des propositions décrites ci-dessus.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



\* Accusé de réception en préfecture  
050-20095048-20250327-2025-03-11-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëticia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëticia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-12 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TOUR DE LA MANCHE**

M. le Maire donne lecture de la convention de partenariat avec le Comité du Tour de la Manche Organisation dont l'objet est la définition des modalités d'organisation du Grand Départ de la 1ère étape du 60<sup>ème</sup> Tour de la Manche cycliste le jeudi 22 mai 2025 sur la commune de Sartilly-Baie-Bocage.

Il en donne les principales conditions :

***ARTICLE 1 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION***

- ✓ *Mise en place d'un car podium animation, esplanade de la mairie coté Grande Rue pour matérialiser et présenter l'ensemble des équipes en vue du Grand Départ de la 60<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> Etape.*
- ✓ *Arrivée des officiels de la Fédération Française de Cyclisme et du speaker de l'organisation vers 8h30 sur le parking face à la Mairie, soit environ 20 véhicules.*
- ✓ *Arrivée de l'escorte de motards assurant la sécurité de notre épreuve, AMS35 et motards civils, soit 20 motos, parking de l'église rue de l'église vers 8h30 .*
- ✓ *Arrivée des coureurs et directeurs sportifs à partir de 8H30, esplanade et parking place de la Mairie coté grande rue.*
- ✓ *Signature de la feuille d'émargement par les coureurs à partir de 12h15, Esplanade de la Mairie sur le car podium, animation face au pôle santé et présentation des équipes*
- ✓ *Mise en formation des véhicules officiels de l'organisation à partir de 13h00.*
- ✓ *Départ des coureurs, devant la Mairie à 13h15, pour un départ fictif de 8,2km avec les véhicules de l'organisation T.M.O. et des coureurs, à allure modérée jusqu'au départ réel.*
- ✓ *Départ réel de la première étape du 60ème TOUR DE LA MANCHE, devant la rue Théophile Maupas à 13h30.*

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU COMITÉ D'ORGANISATION DU T.M.O.**

*Le comité d'organisation du T.M.O. s'engage, aux termes de la présente convention, à :*

- ✓ *Organiser la mise en place du Podium d'animation pour la présentation des équipes sur l'esplanade de la Mairie côté Grande rue.*
- ✓ *Organiser le stationnement des véhicules officiels de l'organisation, impasse des écoles en face de la place de la Mairie soit environ 20 véhicules.*
- ✓ *Organiser le stationnement des motards de l'organisation, devant l'église rue de l'église soit 4 motards de l'EDSR et 20 motards civils.*
- ✓ *Organiser le stationnement des directeurs sportifs, esplanade et parking de la mairie, soit environ 40 véhicules.*
- ✓ *Inviter trois représentants de la municipalité à suivre la Première étape du Tour de la Manche dans des véhicules officiels de l'organisation.*

*Le Comité d'Organisation du Tour de la Manche aura toute liberté de communiquer en interne ou en externe sur ce partenariat ainsi que sur ses participants.*

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE**

*La municipalité de SARTILLY-BAIE-BOCAGE s'engage, aux termes de la présente convention, à :*

- ✓ *Mettre à disposition la salle de l'étoile rue des hirondelles de Sartilly Baie Bocage, afin de servir un repas (pris en charge par T.M.O.) aux bénévoles et prestataires, à partir de 11h30, soit environ 100 personnes, mettre à disposition 2 personnes pour ranger la salle après le repas.*
- ✓ *Mettre à disposition la salle du conseil à partir du 08h00 pour la remise des dossards et documents à l'ensemble des Directeurs sportifs, motards et chauffeurs.*
- ✓ *Mettre à disposition la salle du conseil à partir du 10h30 pour la présentation du Tour aux Arbitres, Gendarmes et Motards.*

- ✓ *Prévoir la petite salle (salle culturelle rue des hirondelles) le 22 mai 2025 pour le vin d'honneur du Grand Départ aux Elus, Officiels, F.F.C, Bénévoles et Organisation.*
- ✓ *Bloquer l'accès au parking de la place de la mairie, rue de l'église, allée du parc, éventuellement à l'aide de barrières et, grande rue cas échéant, par un arrêté municipal.*
- ✓ *Etablir les arrêtés municipaux concernant les rues et parkings Parking Salle Culturelle rue des Hirondelles, rue du haras, rue du bocage, rue des halles, rue de l'abbaye, rue de la diligence etc....*
- ✓ *Fournir une prise de courant de 220 volts à proximité de la place de la mairie **Coté** pour le car podium d'animation.*
- ✓ *Autoriser l'organisation T.M.O. À indiquer un marquage au sol du circuit avec une peinture temporaire.*
- ✓ *Mettre à disposition, dans la mesure du possible, les signaleurs en fonction du parcours défini ensemble.*
- ✓ ***Prévoir la salle de l'étoile pour la présentation du T.M.O. à l'ensemble des Maires, Députés, Sénateurs, Elus et Journalistes participant au Tour de la Manche Cycliste, le Vendredi 25 avril 2025 19h. (Vin d'Honneur à la charge de la commune).***
- ✓ *Verser au Comité d'Organisation du Tour de la Manche Organisation une subvention municipale d'un montant de 8200 euros, pour couvrir les frais d'organisation plus une prime de 180€ qui sera attribuée au premier passage devant la mairie aux trois premiers coureurs. Ces subvention et prime seront versées à réception de facture 30 jours.*

*La municipalité de SARTILLY-BAIE-BOCAGE aura toute liberté de communiquer en interne ou en externe sur ce partenariat ainsi que sur ses participants.*

#### **ARTICLE 5 : DURÉE**

*Le terme de la présente convention de partenariat est fixé à l'issue de la 60<sup>ème</sup> édition du TOUR DE LA MANCHE, soit le jeudi 22 mai 2025, au soir.*

*À cette date, la convention pendra fin de plein droit, sans aucune possibilité de reconduction. Tout engagement postérieur entre les parties devra faire l'objet d'une nouvelle convention.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention dans les conditions précitées ;**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



Accuse de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-12-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
050-200058048-20250327-2025-03-12-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents	Présents	Votants
27	19	24

<b>Vote</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1

<b>Secrétaire de Séance</b>
M. LEMONNIER Alain
<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2025
<b>Date d'affichage :</b> 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de M. LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

**Etaient présents** : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme VAUTIER Laëtitia, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. LASIS Claude, Mme HULIN Martine, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, Mme LOUPY Véronique, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, M. LEGOUPIL Etienne, M. CAHU Abel et Mme GEHAN Laëtitia.

**Pouvoirs** : Mme LEROY Nathalie a donné pouvoir à M. LASIS Claude, Mme FAHSS Florence a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme PREIRA Lucie a donné pouvoir à Mme LEPLU Dorothée, Mme APPRIOU Caroline a donné pouvoir à Mme REBELLE Anne-Cécile, Mme LEMOUSSU Danièle a donné pouvoir à M. LEGOUPIL Etienne.

**Absente excusée** : Mme DELAUNAY Christèle

**Absents** : M. MIGNOT Loïc et M. JUIN Nicolas

**2025-03-13 – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

M. Le Maire expose les faits suivants :

La salle Saint-Michel, sise rue de l'Eglise (parcelle AB 105) est la propriété de particuliers en indivision. Elle fait l'objet d'un bail emphytéotique entre les propriétaires et l'association « L'Entraide », arrivant à échéance le 17 mai 2025. Elle fait également l'objet d'une mise à disposition par cette association à la commune aux fins d'utilisation comme salle de restauration scolaire pour l'école élémentaire publique de la commune.

La commune a émis auprès des propriétaires le souhait d'acquérir ce bien à l'issue du bail, afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire.

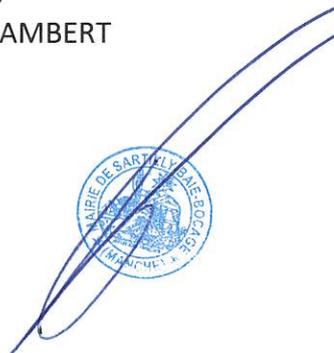
Après avis des Domaines sur la valeur du bien, et négociation avec les propriétaires, ces derniers ont accepté le 27 mars 2025 une offre d'achat à 230 000€. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **D'approuver** l'acquisition par la commune du bien immobilier présenté ci-dessus, identifié au cadastre sur la parcelle AB 105, au prix de 230 000 euros.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Sartilly-Baie-Bocage, le 31 mars 2025  
Le Maire,  
Gaëtan LAMBERT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE' and 'MAYENNE'.